



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DES AMBULANCIERS
1 rue Joseph CUGNOT C.O. 60034 54035 NANCY cedex
Courriel : irfa@chru-nancy.fr

Directeur Jean-Joseph SCHALK

**RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE A L'INSTITUT REGIONAL DE
FORMATION DES AMBULANCIERS DU CHRU DE NANCY**

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité qui s'est tenue le 22 octobre 2026, les candidats figurant sur la liste ci-dessous sont déclarés non admissibles, conformément à **l'article 7 de l'Arrêté du 11 avril 2022 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'Auxiliaire Ambulancier**.

N°	NOM	PRENOM
LISTE DES NON ADMIS (par ordre alphabétique)		
1	FRANÇOISE	Curtis
2	MASSAUX	Adrien

Nancy, le 22 octobre 2026

M. Jean-Joseph SCHALK
Directeur des Soins du CHRU de Nancy
Directeur de L'IRFA

Institut Régional de Formation
des Ambulanciers
Schalck
1 rue Joseph Cugnot
C.O. 60034
54035 NANCY Cedex